



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
12 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Quatrième réunion**

Kuala Lumpur, 22-28 février 2016

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail de la Plateforme : travaux
sur le renforcement des capacités**

Travaux sur le renforcement des capacités [produits 1 a) et 1 b)]

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a créé une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014-2018, dont le mandat est énoncé à l'annexe II de cette décision. L'équipe spéciale a été chargée, pour l'essentiel, de faciliter la réalisation des produits 1 a) et b) du programme de travail pour la période 2014-2018. On trouvera des renseignements complémentaires dans l'annexe I à la décision IPBES-2/5. Des informations supplémentaires sur la composition de l'équipe spéciale sont fournies dans le document IPBES/3/INF/1.

2. L'offre du Gouvernement norvégien de mettre à la disposition de l'équipe spéciale un groupe d'appui technique dans les locaux de l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement à Trondheim (Norvège) a été bien accueillie par la Plénière à sa deuxième réunion et acceptée par le Bureau. Le groupe d'appui technique a été constitué le 1^{er} janvier 2015. Les travaux de l'équipe spéciale ont également reçu l'appui du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre d'un arrangement contractuel conclu avec l'Agence norvégienne pour la protection de l'environnement.

3. L'équipe spéciale a tenu sa troisième réunion à Bonn (Allemagne), du 20 au 24 avril 2015. Il s'agissait en partie d'une réunion conjointe avec les autres équipes spéciales de la Plateforme. Les travaux ont également été menés pendant l'intersession, notamment au cours de réunions organisées en marge des autres réunions.

II. Répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités

4. Aux termes de la résolution adoptée à la deuxième session de la Plénière visant à déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I), les

* IPBES/4/1.

fonctions de la Plateforme comprennent la hiérarchisation des principaux besoins en matière de renforcement des capacités dans l'optique de l'amélioration de l'interface science-politique aux niveaux appropriés et, ensuite, la fourniture et la mobilisation de soutiens financiers et autres pour répondre aux besoins présentant le rang de priorité le plus élevé, à savoir ceux directement liés aux activités déterminées par la Plénière.

5. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a approuvé une liste modifiée de critères et de besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités figurant dans l'annexe I à cette décision. La Plénière a également indiqué quels besoins seraient financés par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature et quels besoins seraient appuyés par la Plateforme en facilitant la mobilisation de ressources par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation. La Plénière a par ailleurs demandé à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à son groupe d'appui technique de travailler en collaboration avec tous les organes subsidiaires compétents dans le cadre de la Plateforme pour veiller à ce que ces besoins soient pleinement pris en compte et que les progrès accomplis en vue d'y répondre soient suivis et qu'il lui en soit rendu compte régulièrement.

6. Dans sa décision IPBES-3/1, la Plénière a également pris note du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation élaboré par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et a demandé à l'équipe spéciale et à son groupe d'appui technique d'achever l'exécution pilote du projet de programme, de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens et de lui adresser des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du programme à la Plénière, à sa quatrième session. La Plénière a également pris note des plans préliminaires visant à organiser, en 2015, le premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme réunissant des représentants des sources traditionnelles et potentielles de financement, et a prié le Bureau, avec le concours du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, d'organiser ce forum au cours du deuxième semestre de 2015, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la participation au forum, et a demandé qu'il lui soit rendu compte des résultats du forum, à la Plénière, à sa quatrième session.

7. À la troisième réunion, l'équipe spéciale a donc prévu des actions pour le pilotage de la mise en œuvre du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation et sur la mise en adéquation avec les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, tels que définis ci-après.

III. Exécution pilote du projet du programme de bourses, d'échanges et de formation

8. En 2015, avec l'aide de son groupe d'appui technique, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a piloté la mise en œuvre du projet de programme concernant les approches en matière de bourses, d'échanges et de formation afin de répondre aux besoins prioritaires de renforcement des capacités approuvés par la Plénière. Le programme proposé, qui est ambitieux, exigera des moyens financiers importants et un appui technique substantiel en termes de coordination, supervision, suivi et évaluation.

A. Programme de bourses de recherche

9. Le Président de la Plateforme a lancé un appel aux États membres et aux observateurs pour la désignation de boursiers susceptibles de participer à l'évaluation régionale et sous-régionale de la biodiversité et des services écosystémiques [produit 2 b)] ou à l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres [produit 3 b) i)]. Au total, 684 demandes ont été reçues, parmi lesquelles 446 ont été jugées recevables, ayant été approuvées par leurs organisations ou institutions. Avec l'appui de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, les comités de gestion de chaque évaluation concernée ont choisi 33 personnes bénéficiaires d'une bourse de recherche pour participer aux évaluations.

10. Sept boursiers ont été choisis pour l'évaluation régionale en Afrique, sept pour l'évaluation régionale en Asie-Pacifique; six pour l'évaluation régionale en Amérique, six pour l'évaluation régionale en Europe et en Asie centrale et sept pour l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Les boursiers ont pris part aux premières réunions d'auteur pour leurs évaluations respectives et ils sont, pour l'heure, encadrés par les auteurs d'évaluations. Pour les cinq évaluations, le retour d'informations sur la participation et l'engagement des boursiers dans l'accomplissement de leurs fonctions était extrêmement positif. Les boursiers se sont vus confier des chapitres particuliers et ceux-ci seront dûment reconnus dans les rapports finaux.

B. Formation

11. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a collaboré avec le secrétariat pour la planification des formations et des sessions de familiarisation associées à chacune des cinq premières réunions d'auteurs d'évaluation tenues en 2015. Une grande partie de la formation s'est appuyée sur les réalisations des autres produits reprises dans le guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux [produit 2 a)]. Le retour d'informations sur ces sessions a été positif et, dans certaines régions, la formation complémentaire des personnes associées aux évaluations est en cours de discussion.

12. Un des objectifs des évaluations méthodologiques consiste en particulier à identifier des domaines dans lesquels un renforcement supplémentaire des capacités est nécessaire pour faciliter l'utilisation d'outils et de méthodologies spécifiques dans les autres évaluations et activités connexes. Les travaux effectués au cours de l'évaluation méthodologique des analyses des scénarios et de la modélisation [produit 3 c)] ont permis d'identifier un certain nombre de besoins de renforcement des capacités et le débat se poursuit entre le groupe d'appui technique pour l'évaluation et l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités à propos de la meilleure manière de répondre à ces besoins.

13. Tous les boursiers participant aux cinq évaluations ont été invités à un atelier conjoint devant se tenir à Bonn (Allemagne) en décembre 2015. Les objectifs de l'atelier sont les suivants : a) développer un réseau d'apprentissage entre les boursiers de la Plateforme; b) tirer des enseignements et des réflexions des premières réunions d'auteur; et c) s'assurer que les boursiers comprennent le processus des évaluations et les façons d'utiliser ces évaluations.

14. Un outil d'apprentissage en ligne portant sur le cadre conceptuel de la Plateforme est en voie d'achèvement et sera prochainement disponible. D'autres possibilités d'apprentissage en ligne font également l'objet de discussion, notamment des webinaires sur les sujets clés.

C. Poursuite de la mise en œuvre

15. L'équipe spéciale recommande que le pilotage du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation soit poursuivi pour une année supplémentaire; et il est prévu qu'en 2016, l'équipe spéciale effectue les activités suivantes :

- a) Passer en revue les activités existantes afin de tirer des enseignements et de s'appuyer sur l'expérience acquise;
- b) Faire un autre appel aux candidatures et désignations de boursiers pour de telles évaluations susceptibles d'être approuvées par la Plénière, à sa quatrième session;
- c) Planifier la formation complémentaire et l'accompagnement des boursiers sélectionnés;
- d) Planifier la formation et l'apprentissage en ligne par les auteurs d'évaluation le cas échéant, en concertation avec les groupes d'appuis techniques concernés;
- e) Planifier une mise en œuvre progressive d'autres activités incluses dans le projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, tels que des détachements entre les groupes d'appui technique et l'élaboration de supports de formation et d'apprentissage en ligne à partir des produits de la Plateforme.

16. En soutenant ces activités, le groupe d'appui technique assurera la liaison avec le secrétariat et, au besoin, avec les autres groupes d'appui technique et pour exécuter ces activités, il recherchera un financement supplémentaire si nécessaire, notamment auprès du secteur privé.

IV. Mettre en adéquation les besoins avec les ressources

A. Forum sur le renforcement des capacités

17. La Plateforme est chargée de catalyser les financements nécessaires aux activités de renforcement des capacités en mettant en place un forum sur les sources de financement traditionnelles et potentielles, et il incombe à l'équipe spéciale d'aider le Bureau à organiser ce forum. Conformément aux instructions données par le Bureau, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a organisé la première réunion du forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités à Dehradun (Inde), du 19 au 22 octobre 2015. La réunion accueillie conjointement par le Wildlife Institute of India et l'instance nationale indienne sur la biodiversité (Indian National Biodiversity Authority) a réuni environ 70 participants de 30 pays. Les participants comprenaient des représentants gouvernementaux et autres parties prenantes et des représentants de nombreuses organisations œuvrant dans le domaine

du renforcement des capacités liées à la biodiversité et aux services écosystémiques, mais cette réunion a malheureusement attiré peu de représentants des sources de financement traditionnelles et potentielles.

18. Les débats tenus à l'occasion de la première réunion du forum ont été très productifs et ont généré de nombreux conseils concernant la poursuite de l'élaboration d'un dispositif de mise en adéquation des besoins prioritaires avec les ressources techniques et financières répondant à ces besoins et avec les possibilités de partenariats. Ce dispositif permettrait en outre de faire converger les intérêts afin d'augmenter les appuis pour répondre aux besoins prioritaires de renforcement des capacités. De nombreuses organisations participantes s'étaient montrées désireuses de savoir comment elles pourraient aider plus efficacement la Plateforme à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités.

19. Le forum s'est penché sur l'approche pouvant être adoptée au cours des prochaines réunions afin d'établir davantage de partenariats et d'autres formes de collaboration permettant de renforcer les capacités et d'attirer un plus grand nombre d'organisations bilatérales et multilatérales ayant des vastes programmes de renforcement des capacités. De l'avis général, il fallait tenir une réunion supplémentaire en 2016 afin de maintenir la dynamique et cette réunion devrait faire suite à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement. Le rapport de la réunion est reproduit dans l'annexe du document IPBES/4/INF/5.

B. Dispositif de mise en adéquation

20. Le programme de travail pour la période 2014-2018 prévoit la mise en place d'un dispositif de mise en adéquation visant à faire le rapprochement entre ceux qui ont des besoins en matière de renforcement des capacités et ceux qui sont en mesure d'aider à combler ces besoins, qu'ils soient techniques ou financiers. Depuis la troisième session de la Plénière, l'équipe spéciale et son groupe d'appui technique se sont employés à élaborer les éléments en ligne du dispositif de mise en adéquation de la Plateforme. Les éléments en ligne devaient être accueillis par le réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net), dont le portail sera géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le but recherché est d'acquiescer de l'expérience en travaillant avec ce modèle pour pouvoir ensuite, peu à peu et avec le temps, mettre en place un dispositif de mise en adéquation modulaire.

21. Le Président de la Plateforme a lancé un appel à propositions afin de solliciter des appuis techniques et financiers pour la planification ou la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités à inclure dans le modèle expérimental de mise en adéquation. Quarante-deux réponses ont été reçues, dont 82 ont été incluses dans une version beta de l'élément en ligne du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation. Les 82 projets comprenaient des activités réparties dans 95 pays, avec un soutien financier moyen demandé de 1,3 million de dollars par projet. Les catégories principales des projets portaient sur les connaissances et les données (abordées dans 54 projets), les évaluations nationales de la biodiversité et les services écosystémiques (abordés dans 54 projets), les outils d'appui aux politiques (abordés dans 39 projets) et les systèmes de savoirs autochtones et locaux (abordés dans 28 projets).

22. La version beta de l'élément en ligne du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation a été examinée à la première réunion du forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités. Le forum a recommandé qu'au cours du pilotage du dispositif de mise en adéquation, l'équipe spéciale élabore un modèle ou concept économique de mise en adéquation, notamment une proposition de valeur, un schéma de gouvernance et un plan d'action, dont les éléments sont repris ci-après dans la section « Poursuite de la mise en œuvre ».

C. Poursuite de la mise en œuvre

23. L'équipe spéciale recommande de poursuivre le modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation en 2016 avec l'appui du forum sur le renforcement des capacités en tant que moyen de faire correspondre les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités avec les ressources. Le pilotage nécessitera de tester et d'approfondir le concept de mise en adéquation, la proposition de sa valeur, le schéma de gouvernance et un plan d'action, en abordant, entre autres, les éléments suivants :

a) La définition des entrées dans le modèle expérimental en ligne de dispositif de mise en adéquation appuyé par le réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net), notamment en prenant en compte les entrées telles que les notes conceptuelles, l'assistance technique, les idées de mise en place de projet, les domaines de financement et les réalisations des partenaires stratégiques;

b) L'élaboration de processus et critères d'évaluation, d'acceptation et de facilitation des entrées dans le modèle expérimental en ligne de dispositif de mise en adéquation, notamment en prenant en compte les approches nationales d'auto-évaluation des moyens telles que celles liées à la préparation et à l'utilisation des évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques;

c) L'identification du rôle des organes subsidiaires et des partenaires stratégiques de la Plateforme dans la mise en adéquation et des moyens d'identifier les partenaires stratégiques et de les associer conformément aux orientations sur l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration approuvés dans la décision IPBES-3/4, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'associer des partenaires représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles;

d) La poursuite du pilotage et des essais du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation en collaboration, entre autres, avec les partenaires stratégiques sur les propositions de projet reçues en réponse à l'appel du Président de la Plateforme et en tenant compte des retours d'information reçus;

e) L'appui au Bureau dans la planification de la deuxième réunion du forum sur le renforcement des capacités au cours du deuxième semestre de 2016 dans un lieu où le Bureau ayant une représentation régionale équilibrée et l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités sont capables d'interagir avec un ensemble de partenaires stratégiques de mise en adéquation représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles; et la proposition d'inclure un segment de haut niveau à la deuxième réunion.

24. En soutenant les activités susmentionnées, le groupe d'appui technique assurera la liaison avec le secrétariat et, selon qu'il convient, avec les autres groupes d'appui technique et recherchera au besoin un financement supplémentaire pour l'exécution de ces activités.

V. Mesures proposées

25. La Plénière souhaitera peut-être examiner les mesures suivantes :

a) Demander à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à son groupe d'appui technique de poursuivre le pilotage du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, et de présenter un rapport d'activité sur l'exécution pilote et formuler des recommandations pour le perfectionnement et la mise en œuvre du programme à la Plénière, à sa cinquième session;

b) Demander à l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et à son groupe d'appui technique de poursuivre le pilotage du modèle expérimental de dispositif de mise en adéquation en collaboration avec des partenaires stratégiques représentant à la fois des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles et de présenter un rapport d'activité sur l'exécution pilote du projet de programme et formuler des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du programme à la Plénière, à sa cinquième session;

c) Prendre note des enseignements tirés du premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme et demander au Bureau, avec l'appui du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, d'organiser une seconde réunion du forum au cours du deuxième semestre 2016 avec les représentants des exécutants et des sources de financement traditionnelles et potentielles, et demander l'établissement d'un rapport présentant les résultats du forum pour examen par la Plénière, à sa cinquième session.